

**PRESENTATION GENERALE ET SYNTHETIQUE
DU BUDGET PRIMITIF 2026 DU DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
(article L.3313-1 du Code général des Collectivités territoriales)**

Le Budget primitif 2026 s'élève en mouvements réels, hors opérations de refinancement et trésorerie, à :

En dépenses :

- **150 973 935,09 € en investissement.**
- **573 213 822,26 € en fonctionnement.**

En recettes :

- **105 750 392,00 € en investissement.**
- **618 437 365,35 € en fonctionnement.**

Les dépenses et recettes de fonctionnement sont fortement impactées au BP 2026 par :

- l'expérimentation de la fusion des sections tarifaires dépendance et soins (forfait dépendance versé aux EHPAD) retirant environ un volume de 21,35 M€ de dépenses et recettes au budget.
- l'expérimentation sur le désintéressement partiel à partir du 1^{er} janvier 2026 concernant l'aide sociale à l'hébergement de 9 EHPAD, entraînant une baisse des recettes et des dépenses de 0,30 M€ pour la politique Personnes âgées et 0,10 M€ pour la politique Personnes handicapées.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 573,21 M€ (562,16 M€ au BP 2025, soit + 1,97 %).

Le Budget primitif 2026 se caractérise par une recherche de maîtrise des dépenses de fonctionnement, certaines politiques affichant des enveloppes à la baisse ou stabilisées par rapport au BP 2025 : - 10,26 % pour la politique Environnement, - 8,60 % pour la politique Education, - 6,47 % pour la politique Culture.

D'autres politiques sont en augmentation afin de répondre à des mesures nationales (+ 2,49 % pour la politique Ressources Humaines avec l'augmentation de 3 points de la CNRACL, 47,59 % pour la politique financière (DILICO 2 : prévision de 4 M€ et prélèvement du Fonds national de péréquation des DMTO : 30,00 M€ pour 17 M€ au BP 2025) ou à des choix de politiques départementales (+ 53,72 % pour la politique Tourisme, accrue du fait de l'évolution de la subvention à Savoie Explore, qui passe de 3,75 M€ au BP 2025 à 7 M€).

La section d'investissement du Budget primitif 2026 s'élève à **150,97 M€** (hors écritures de refinancement) pour 157,12 M€ au BP 2025 (- 3,91%).

Cette section se caractérise par :

- des politiques qui voient leurs enveloppes augmenter par rapport au BP 2025 :
 - la politique Education : 30,58 M€ (26,02 M€ au BP 2025). Les principales opérations concernent : la mise en conformité handicap du collège Joseph Fontanet à Frontenex pour 4,4 M€, la restructuration et la mise en conformité handicap du collège Louise de Savoie à Chambéry pour 4,13 M€, la reconstruction du collège Edmond Rostand à la Ravoire pour 2,05 M€ et l'agrandissement de la demi-pension du collège George Sand à La Motte Servolex pour 1,31 M€.
 - la politique routière avec 50,95 M€ (43,97 M€ au BP 2025). Cette politique bénéficie de crédits supplémentaires par rapport au BP 2025, notamment pour les aménagements cyclables (+ 3,24 M€), la protection contre les risques naturels et avalancheux (+ 1,25 M€), les ouvrages d'arts (+ 0,90 M€) et pour le renforcement de chaussées (+ 0,75 M€).
- d'autres politiques voient leurs enveloppes ajustées à la baisse dans un souci de maîtrise des dépenses :
 - les Moyens, avec 19,58 M€ (31,28 M€ en 2025). Cette enveloppe qui fait l'objet d'un étalement des travaux sur plusieurs années comprend principalement pour 2026 : le nouveau Centre routier départemental de Voglans pour 1,83 M€, les travaux du centre d'exploitation de Saint Etienne de Cuines pour 1,20 M€, les études pour le SMMR de Chambéry pour 1 M€, l'acquisition des centres de vacances pour 0,85 M€...

- la politique Environnement (budget de la Direction de l'Environnement) avec 3,22 M€ (5,07 M€ en 2025). Des réductions ont été réalisées sur certaines lignes, comme celle de la précarité énergétique (0,87 M€ pour 1,25 M€ au BP 2025).

Certaines politiques font l'objet de transferts entre elles (la prise de participation de 2 M€ dans une foncière pour le logement passe de l'Action sociale à la politique financière). La politique Aménagement du territoire pour 13,38 M€ (17,24 M€ au BP 2025) et la politique Culture pour 3,32 M€ (5,98 M€ au BP 2025) voient leurs enveloppes diminuer du fait d'inscriptions ponctuelles de crédits : par exemple 3,43 M€ au BP 2025 et 0,25 M€ au BP 2026 pour les travaux du Musée Savoisien, 3 M€ de participation ENR inscrits au BP 2025, non reconduits au BP 2026.

Les recettes réelles de fonctionnement qui s'élèvent à **618,44 M€** intègrent :

- les produits de droits de mutation (150 M€), avec un montant réhaussé par rapport au BP 2025 (140 M€), escomptant la poursuite de la dynamique de cette recette constatée en 2025.
- la taxe sur les remontées mécaniques réévaluée à 13,23 M€ contre 12,55 M€ au BP 2025 et la taxe de séjour à 3,09 M€ contre 2,45 M€ au BP 2025, tenant ainsi compte des encaissements 2025.
- les fractions de TVA intervenues en substitution de la taxe foncière sur les propriétés et de la CVAE réhaussées aux montants annoncés pour 2025 (respectivement 108,86 M€ et 33,84 M€).
- la taxe sur les conventions d'assurance avec 87,30 M€ (93,50 M€ au BP 2025), augmentée afin de prendre en compte les encaissements de recettes 2024 et une projection de + 2,5 %. Toutefois, cette enveloppe est réduite du fait du retrait de la reprise par l'Etat du financement dans le cadre de l'expérimentation de la fusion des sections soins et dépendance de l'APA en établissement d'environ 12 M€ par rapport au BP 2025.

Avec 40,51 M€, la DGF est escomptée avec une légère diminution par rapport à 2025 (- 0,72 % de BP à BP).

Face à l'augmentation des charges de fonctionnement constatée, le Département, qui avait constitué une réserve de 62,33 M€, reprises réalisées en 2024 et prévues en 2025 (réserve restante : 32,33 M€) procède à la troisième reprise de 15 M€ dans le BP 2026.

Les recettes d'investissement (hors recours à l'emprunt) s'élèvent à **25,68 M€** (contre 24,47 M€ au BP 2025).

Les subventions d'équipement représentent 9,68 M€ et sont constituées principalement de :

- 5,38 M€ de participations au titre du Plan Qualité Routes.
- 1,84 M€ de la dotation départementale d'équipement des collèges.
- 0,40 M€ de subvention de la Région pour les centres de vacances.
- 0,50 M€ d'amendes de police.

Le FCTVA devrait atteindre 15,50 M€.

L'équilibre du Budget primitif 2026 est dès lors assuré par l'inscription d'un emprunt d'un montant de 80,07 M€ (84,38 M€ au BP 2025). Il pourra faire l'objet d'un ajustement à la baisse au Budget supplémentaire 2026 avec la reprise des résultats 2025.

Le Budget primitif 2026 du Département (écritures d'ordre comprises), avec un prélèvement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement de 2 223 543,09 €, s'équilibre de la manière suivante :

- **en section de fonctionnement à hauteur de 625 437 365,35 €.**
- **en section d'investissement à hauteur de 228 692 265,99 €.**